



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-trois, convocation du Conseil Municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour la tenue d'une session ordinaire, à la Salle des Saulniers le lundi 25 juillet 2023 à 18h30.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte-rendu
- Subventions complémentaires aux associations ayant participé aux après-midis de Juillet
- Tarif facturation aux municipalités des enfants scolarisés à Rouxmesnil-Bouteilles, domiciliés hors commune – Année scolaire 2022-2023
- Remplacement du pylône Antenne-Relais situé sur le parking du stand de tir et mise en place d'un nouveau contrat de bail
- Transfert de la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbain » - Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise
- Construction d'un préau à l'école maternelle - Avenant n°1 – Entreprise Brugot
- Proposition d'achat de la dernière licence IV de la Commune de Rouxmesnil-Bouteilles
- Naissance sur la commune - Plantation d'arbres et cadeau offert à l'occasion de chaque naissance
- Informations - Questions diverses
- Tour de table

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Martine BUISSON, Alain RASSET, Gilbert BAUDER, Alain NOEL, Stéphanie LEVILLAIN, Pascal CAILLY, Priscille CLEMENT, Alain DEHAIS, Armelle POIRIER, Jonathan DESGROISILLES, Florence COSSARD

Etaient Absents : M. Pascal LEGOIS a donné pouvoir à M. Jean-Claude GROUT
Mme Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Mme Anne-Marie ARTUR
Mme Dominique CATEL

M. Jonathan DESGROISILLES a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

78/23 – SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS AYANT PARTICIPE AUX APRES-MIDIS DE JUILLET

Les après-midis de juillet se sont bien déroulés et comme chaque année Monsieur le Maire propose de donner une subvention complémentaire aux clubs locaux qui se sont investis dans cette organisation.

Monsieur le Maire rappelle que l'année dernière 100 € ont été donnés par association.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'attribuer un montant de subvention complémentaire sensiblement supérieur à l'année dernière, soit :

Club de football américain : 110 €

Club de basket-ball : 110 €

Club de tir : 120 € (110 € + 10 € munitions)

Club de tennis : 110 €

APE : 110 €

79/23 – TARIFS FACTURATION AUX MUNICIPALITES DES ENFANTS SCOLARISES A ROUXMESNIL-BOUTEILLES, DOMICILIES HORS COMMUNE – ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Après avoir entendu Monsieur le Maire sur le dossier de la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques de la commune pour les enfants des communes extérieures scolarisés dans une classe de Rouxmesnil-Bouteilles, en application de la loi du 22 juillet 1983 article 23 et de la circulaire du 25 août 1989.

Monsieur le Maire propose d'appliquer le tarif de 560.00 € par enfant pour l'année scolaire 2022-2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'appliquer le tarif de 560.00 € par enfant pour l'année scolaire 2022-2023

80/23 – REMPLACEMENT DU PYLONE ANTENNE-RELAIS SITUE SUR LE PARKING DU STAND DE TIR ET MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE BAIL

Monsieur le Maire a reçu Mme Le Fessant, Chargée de mission de l'entreprise Eiffage Energie Systèmes concernant un projet de réaménagement du pylône existant situé sur le parking du stand de tir de Rouxmesnil-Bouteilles afin d'y accueillir une antenne relais de l'opérateur FREE.

Le pylône actuel a été installé par l'opérateur Orange sur un terrain communal. A cet effet, un bail a été consenti à compter du 1^{er} juillet 2014, entre la Commune et l'opérateur, pour une durée de 12 ans. En 2021, la société Orange a décidé de créer la Société Totem (filiale du groupe Orange) dédiée exclusivement à la gestion des infrastructures des sites mobiles. Les conditions contractuelles prévues dans le contrat qui nous liait à Orange ont été maintenues, à savoir un loyer annuel de 5500 € nets réévalué chaque 1^{er} juillet dans les proportions de l'indice INSEE du coût de la construction, sans toutefois être inférieur à 1%.

Le nouveau projet consisterait en :

- L'accueil de l'opérateur FREE avec ajout d'antennes 3G/4G et 5G
- La construction d'un nouveau pylône qui supporterait la charge de deux nappes d'antennes
- La construction d'un nouveau pylône impliquerait le retrait du pylône existant. Celui-ci resterait toutefois présent jusqu'à la mise en service du nouveau pylône pour garantir la qualité de service aux habitants de la commune.
- La destruction du massif du pylône existant
- La création d'une zone technique pour FREE
- La création d'une tranchée pour les adductions

La société Eiffage nous propose une implantation quelque peu différente du nouveau pylône, afin qu'il n'empiète pas sur le parking du stand de tir. L'emplacement proposé sera à confirmer, en cas d'accord.

Toutefois, la société Totem ne proposerait plus, dans le nouveau bail, de révision du loyer identique au bail précédent mais un taux fixe à 1% non négociable, sur la base du dernier loyer versé, soit 6988,24 €.

Monsieur le Maire souhaite obtenir l'avis du Conseil Municipal sur ce projet.

L'ensemble des élus est favorable au maintien du pylône sur notre territoire mais regrette cependant les conditions proposées par le nouveau bail.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Donne un avis favorable à la mise en place d'un nouveau pylône
- Note que le nouveau bail ne proposera plus de réévaluation du loyer annuel dans les proportions de l'indice INSEE du coût de la construction mais un taux fixe à 1% non négociable, sur la base du dernier loyer versé, soit 6.988,24 €

81/23 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « CREATION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES RESEAUX DE CHALEUR OU DE FROID URBAIN » - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION DIEPPOISE

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-3, L2224-34, L.5211-4-4, L.5211-17 et L.5216-5,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte dite « loi de transformation énergétique »

Vu la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise en date du 8 octobre 2019 approuvant le projet de Plan d'Actions du Plan Climat-Air-Energie Territorial du PETR Dieppe Pays Normand et de sa déclinaison sur Dieppe-Maritime et ses objectifs de développement des énergies renouvelables sur le territoire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise en date du 27 juin 2023 approuvant le transfert de la compétence facultative « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains impliquant le classement », prévue à l'article L.5217-2 du CGCT, à la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

Considérant que, dans le cadre de sa politique environnementale, l'Agglomération s'engage pour la sobriété, l'efficacité énergétique et pour le développement des énergies renouvelables,

Considérant que le déploiement de réseaux de chaleur ou de froid est un moyen efficace de développer massivement l'utilisation des énergies renouvelables,

Considérant que, pour répondre au mieux aux objectifs de la loi de Transition Energétique et pour tendre au développement optimal et synergétique des réseaux de chaleur ou de froid sur le territoire communautaire, il est proposé aux communes membres d'étendre les compétences de l'Agglomération Dieppe-Maritime à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains,

Considérant que ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, à savoir deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents ou représentés (11 pour, 6 contre) :

- D'autoriser le transfert à la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise de la compétence facultative « Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbain ».
- Certains élus regrettent toutefois le manque d'informations sur le projet émis par la Communauté d'Agglomération, entre autres sur le sujet des possibilités d'approvisionnement en copeaux et leur origine.

82/23 – CONSTRUCTION D’UN PRÉAU POUR L’ÉCOLE MATERNELLE – AVENANT N°1 – ENTREPRISE BRUGOT

Par délibération n°29/23 du 22 mai 2023, le Conseil Municipal autorisait le Maire à signer le marché de travaux relatif à la construction d’un préau pour l’école maternelle avec l’entreprise Brugot Xavier pour le lot n°1 « Gros œuvre » pour un montant de 17 042.00 € HT et l’entreprise Couverture Boclet pour le lot n°2 « Charpente-Couverture » pour un montant de 65 832.05 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal la conclusion d’un avenant avec l’entreprise Brugot Xavier portant les motifs suivants :

Travaux en Moins :

- Suppression du poste 1.1.6 : Enrobés – Finition en enrobé pour raccordement sur enrobé existant (- 5 040.00 € HT)

Travaux supplémentaires :

- Pose d’autobloquants scellés au mortier ciment comprenant la découpe de l’enrobé pour uniformiser les dimensions des dessus de massifs (+ 4 080.00 € HT)

Le montant de l’avenant n° 1 en moins-value est de - 960.00 € HT soit - 1 152.00 € TTC.

Le montant du marché pour le lot n°1 est donc porté à 16 082.00 € HT soit 19 298.40 € TTC.

La moins-value s’élève à 5.63% du montant initial du lot n°1.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents ou représentés :

- Donne un avis favorable à l’avenant n°1 de l’entreprise Brugot
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec l’Entreprise BRUGOT, l’avenant n°1 du Lot n°1 (Gros-œuvre) ainsi que tous les documents se rapportant au marché relatif à la construction d’un préau pour l’école maternelle.

83/23 – PROPOSITION D’ACHAT DE LA DERNIERE LICENCE IV DE LA COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la dernière licence IV de la Commune de Rouxmesnil va être vendue aux enchères. A ce sujet, Monsieur le Maire propose aux élus de racheter cette licence afin de pouvoir donner la possibilité d’ouverture d’un bar, lorsque les travaux de construction des nouveaux logements et commerces du centre bourg par la Société Logéo seront terminés.

En effet, la Commune envisageant la mise en place d’un marché hebdomadaire, il serait judicieux d’envisager l’installation d’un tel commerce.

La commune aurait la possibilité de louer ou vendre cette licence IV.

Si le Conseil Municipal est favorable à ce rachat, il est impératif d’autoriser Monsieur le Maire à enchérir sur cette enchère et d’en établir un montant maximal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l’unanimité des membres présents ou représentés :

- Donne un avis favorable pour le rachat de la dernière licence IV de la Commune
- Autorise Monsieur le Maire à participer à la vente aux enchères pour le compte de la Commune et à enchérir jusqu’à un montant de 10.000,00 € maximum.

84/23 – NAISSANCE SUR LA COMMUNE – PLANTATION D'ARBRES ET CADEAU OFFERT A L'OCCASION DE CHAQUE NAISSANCE

L'un des engagements des élus, dans la profession de foi de 2020, était de planter un arbre à l'occasion de chaque naissance sur la Commune.

L'ensemble des élus souhaiterait donc mettre en place cette promesse électorale et offrir par la même occasion, un cadeau aux parents pour chacune des naissances.

La plantation d'arbres se ferait une fois par an avec l'ensemble des parents concernés et l'emplacement des arbres serait étudié, en amont, avec le service des espaces verts.

Concernant le cadeau qui serait offert aux parents pour leur enfant, le Conseil Municipal envisage plutôt la remise d'une carte cadeau. Pour cela, il est nécessaire d'en déterminer le montant. Monsieur le Maire propose 2 montants : 30 € ou 50 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents ou représentés (11 pour 30 € et 6 pour 50 €)

- De remettre une carte cadeau d'une valeur de 30 € destinée aux parents lors de la naissance d'un enfant
- D'imputer cette dépense sur le compte 623 du budget de la commune
- Note que la plantation d'arbres et l'attribution des cartes cadeaux ne seront mis en place qu'à compter du 1^{er} janvier 2024.

INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Remerciements

Monsieur le Maire donne lecture des courriers reçus :

- de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre, remerciant le Conseil Municipal pour la subvention de 50€ qui leur a été accordée.
- De Monsieur Alain Rasset, Conseiller Municipal ainsi que de l'ensemble de la famille profondément touchés par les marques de sympathie témoignées lors du décès de Monsieur Claude Rasset et qui remercient la municipalité.

Signature des contrats Mutuelle et Prévoyance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ensemble des contrats Santé et Prévoyance ont été signés le 20 Septembre entre la MNT et les agents, et rapporte que la quasi-totalité des agents (exceptés les agents en arrêt de travail) ont souscrits à un contrat de prévoyance et les deux tiers au contrat santé.

Subventions Département

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des demandes de subventions avaient été sollicitées auprès du Département, pour lesquelles la Commune a obtenu un accord :

- 3.553,00 € pour l'aménagement du garage – Maison du Vallon
- 8.780,00 € pour le remplacement des éclairages de la salle de basket par des luminaires de type led.

TOUR DE TABLE

SIEABVV

Mme Delahaye informe le Conseil Municipal que la vente de la base de la Varenne à l'entreprise K2 est en cours.

L'ensemble des élus avait délibéré lors du Conseil Municipal du 22 mai 2023 sur le principe de mettre en attente la participation de 2023 d'un montant de 7.062,90 €. Toutefois, un courrier de mise en demeure nous est parvenu et nous avons été relancés par notre trésorerie pour le paiement de cette somme. Monsieur le Maire a donc validé le mandatement de cette dernière.

Rallye Historique du samedi 7 octobre 2023

Mme Delahaye rappelle que le rallye historique aura lieu le samedi 7 octobre et souhaite connaître le nombre de personnes potentiellement disponibles ce jour pour le montage des barnums et le service d'accueil des participants.

Marche Octobre Rose le dimanche 8 Octobre 2023

Mme Delahaye fait un tour de table pour connaître également les personnes intéressées pour accompagner les marcheurs et gérer l'intendance tout au long de cette journée.

Commande de champagne

La mairie va passer commande de bouteilles de champagne comprenant une étiquette à l'effigie de la mairie.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des élus de profiter personnellement de cette commande, s'ils le souhaitent, mais souhaite également étendre cette proposition aux employés communaux.

Le prix de la bouteille serait compris entre 13,50 et 14 € maximum, avec les frais de port.

Deux factures distinctes seraient éditées : une pour la mairie et une pour les commandes personnelles.

Le paiement s'effectuerait à la livraison.

Travaux en cours

Mr Sahut informe l'ensemble du Conseil Municipal que le puits de lumière à la Maison du Vallon a entièrement été remplacé par l'entreprise Marchand.

La réception du nouveau mobilier pour la cantine scolaire se fera semaine 44. Mr Sahut profite de cette information pour solliciter des volontaires pour le montage et l'installation.

Le panneau de basket qui avait été demandé dans la cour de l'école primaire a été installé durant l'été et opérationnel depuis la rentrée de Septembre.

Mr Sahut rapporte également que le problème de fuites à la salle de tennis a été réglé et que les portails qui devaient être revus ou installés sur la commune ont été réalisés pour partie, par l'entreprise Tropardy.

Séance levée à 20H30

<u>OBSERVATIONS</u>	<u>SIGNATURES</u>	
	<u>Secrétaire de séance</u>	<u>Maire</u>
		